

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1692

présenté par

M. Pancher, M. Benoit, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Meyer Habib et M. Tuaiva

ARTICLE 4

À l'alinéa 6, après le mot :

« environnementale »,

insérer les mots :

« établis selon une analyse technique et objective de l'ensemble du cycle de vie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à avoir une approche globale des performances énergétiques et environnementales de tout projet de construction. Il s'agit de proposer une grille d'analyse qui porte sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.